

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)
INTERNATIONAL REVIEW OF HUMAN AND
SOCIAL SCIENCES (IRHSS)
VOLUME 11, NUMÉRO 11, JUILLET 2022**



Sciences humaines et sociales



VARIA

coordonné par

RAOUL EHODE ELAH
ERICK SOURNA LOUMTOUANG



Ministère de la recherche
scientifique et de l'innovation

ISSN (Version imprimée) : 1966-5199
ISSN (Version électronique) : 2664-732X



Centre national d'éducation

**REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES
HUMAINES ET SOCIALES (RISHS)
INTERNATIONAL REVIEW OF HUMAN AND
SOCIAL SCIENCES (IRHSS)
VOLUME 11, NUMÉRO 11, JUILLET 2022**



Sciences humaines et sociales

VARIA

coordonné par

RAOUL EHODE ELAH
ERICK SOURNA LOUMTOUANG



Ministère de la recherche
scientifique et de l'innovation

ISSN (Version imprimée) : 1966-5199
ISSN (Version électronique) : 2664-732X



Centre national d'éducation

Directeur de publication :

MFORTEH Stephen AMBE, Professeur/Université de Yaoundé I/Chef du Centre national d'éducation (Cameroun).

Comité éditorial :

Raoul EHODE ELAH et Erick SOURNA LOUMTOUANG

Comité scientifique :

MFORTEH Stephen AMBE, Professeur, Chef du CNE, MINRESI ; Anyang Sarah AGBOR, Professor, University of Yaoundé I ; Titanji Peter FON, Professor, University of Bamenda ; Gilbert Lamblin TAGUEM FAH, Professeur, Université de Ngaoundéré ; Samuel EFOUA MBOZO'O, Professeur, Université de Yaoundé 1 ; André TASSOU, Professeur, Université de Yaoundé 1 ; Nathan ONANA NOAH, Maître de conférences, Université de Maroua ; Alexis TAGUE KAKEU, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1 ; Faustin KENNE, Maître de conférences, Université de Yaoundé 1 ; Zacharie SAHA, Maître de conférences, Université de Dschang ; Carole Valérie NOUAZI KEMKENG, Maître de recherche, CNE, MINRESI ; Serge Frédéric MBOUMEGNE NDZESSEU, Maître de Recherche, CNE, MINRESI ; Raphaël BATENGUENE ASSIL, Maître de conférences, Université de Douala ; Albert JIOTSA, Maître de recherche, CNE, MINRESI ; Martial JEUGUE DOUNGUE, Maître de Recherche, CNE, MINRESI ; Williams POKAM KAMDEM, Maître de Conférences, Université de Dschang ; FOMBE Lawrence, professeur, Géographie, Université de Buea ; FOUOPI Constant, Professeur, Université de Yaoundé II ; GONNE Bernard Professeur, Université de Maroua ; GUIMDO DONGMO Bernard-Raymond, Professeur, Université de Yaoundé II ; HAMADOU ADAMA, Professeur, Université de Ngaoundéré ; KUM AWA, Professor, Université de Yaoundé I ; LAMBI Cornelius, Professeur, Université de Buea ; LEKA ESSOMBA Armand, Maître de conférences, Université de Yaoundé I ; MACHIKOU NGAMENI Nadine, Professeur, Université de Yaoundé II ; MAYI Marc Bruno, Professeur, Université de Yaoundé I ; MIMCHE Honoré, Professeur, Université de Yaoundé II ; NJIEUNDE Germain, Professeur, Université



de Yaoundé II ; NJIKAM NJIFOTIE Abdourahman, maitre de recherche, CNE/MINRESI.

Comité de Rédaction

Coordonnateur : EHODE ELAH Raoul, Chargé de recherche, CNE-MINRESI

Coordonnateur adjoint : SOURNA LOUMTOUANG Erick, Maître de recherche, CNE-MINRESI.

Membres

José Donadoni MANGA KALNIGA (CNE-MINRESI) ; Gaston BESSALA (CNE-MINRESI) ; Raoul EHODE ELAH (CNE-MINRESI) ; Reine FOSSO SIMUN (CNE-MINRESI) ; MUSIMA OKIA Timothy (CNE-MINRESI) ; Terence KIWOH (Université de Buéa) ; Protais NKENGUE ABEGA (CNE-MINRESI) ; Honoré FOUHBA (CNE-MINRESI) ; Saliou ABBA (CNE-MINRESI) ; Hervé MVONDO (CNE-MINRESI) ; Marie Désirée NOGO (CNE-MINRESI) ; Daniel NANA KOMÉY (CNE-MINRESI) ; Ivo TAWÉ TASSAH (CNE-MINRESI) ; TEGUIA BOGNI (CNE-MINRESI) ; Timothy Musima OKIA (CNE-MINRESI); TEGUIA BONI Frédéric (CNE-MINRESI) ; Moïse MBEY MAKANG (CNE-MINRESI) ; Victorine NZINO MOUNONGO (CNE-MINRESI) ; Alain Hugues OBAME (CNE-MINRESI).

Secrétariat de rédaction / Montage et édition / Mise en ligne :

Nicolas OWONA NDOUNDA (CNE-MINRESI) et TIEMENI SIGANKWE (CNE-MINRESI)

**Les opinions exprimées dans les articles de ce numéro
n'engagent que leurs auteurs et ne sauraient refléter la
position du Centre National d'Éducation**

**The opinions expressed in this journal are those of the
authors and do not necessarily represent those of the
National Centre for Education.**



Sommaire

Torture, frustration and trauma in sarah kane's cleansed and psychosis Par Ernest L. VEYU	4.48 1
Rupture ou recomposition des variables d'accès à la résidence au Nord-Cameroun Par José Donadoni MANGA KALNIGA	21
La prise en charge psychologique des personnes vivant avec le vih/sida au cameroun : abord de la problématique et présentation de quelques possibilités d'approche Par D. D. NDOMBI & F. M. KONDO MOUNGOLE MAKAKE.....	47
Généralisation ou contamination dans le français parlé de certains étudiants de l'université de Ngaoundéré Par Moïse MBEY MAKANG.....	67
The ghost of winnie madikizela-mandela: exhuming the female spirit in apartheid resistance discourses Par ZUHMBOshi Eric NSUH	95
La piraterie des films au nord-cameroun, entre acteurs, facteurs et impacts Par Honoré FOUHBA	119
Le régionalisme africain en matière de santé dans le contexte de gestion de la covid-19 : perspectives institutionnelles et opérationnelles Par F. NGOUNMEDJE, M. JEUGUE DOUNGUE & C. V. NOUAZI KEMKENG.....	147
Les agriculteurs contractuels au nord cameroun : entre conformisme et bricolage des règles du jeu Par G. NENBARA GOLDONG KAOGA et N. ONANA NOAH	181

L'abri sous roche de nkomeyos (cameroun meridional) : datations
radiocarbone et occupations humaines depuis 3000 ans
Par Jean Robert MANDENG 199



Généralisation ou contamination dans le français parlé de certains étudiants de l'Université de Ngaoundéré

Moïse Mbey Makang

Résumé

Le français est une langue qui dispose d'une grammaire hétérogène dont la maîtrise échappe quelquefois à ses locuteurs confrontés à un système linguistique varié, voire flexible. La réflexion actuelle ambitionne de questionner l'origine de la généralisation dans le français parlé de certains étudiants *a priori* armés d'outils de maniement de la langue française. En nous focalisant sur le français zéro de Chaudenson, Mougeon et Beniack (1993), nous nous interrogerons sur ce système linguistique français avec ses zones de « faiblesse » ou de « fragilité », lesquelles sembleraient motiver cette généralisation dans le français des étudiants ciblés. En clair, le système linguistique français en lui-même comprenant un certain nombre de paramètres est-il la source des spécificités grammaticales des étudiants ciblés de l'Université de Ngaoundéré? L'hypothèse de départ postule que les zones de « fragilité » et de « faiblesse » du système linguistique français influencent ces constructions grammaticales.

Abstract

French is a language with a heterogeneous grammar which mastery is not always easy to get for its speakers who face a varied and flexible linguistic system. This aims at investigating the genesis of generalization in the French spoken by some students resumably equipped with tools to manipulate that language. Focusing on the zero French of Chaudenson, Mougeon and Beniack (1993), we shall question French linguistic system with its “weakness” or “fragility” zones. These zones seem to be motivating generalization in the French spoken by the targeted students. In anutshell, is French linguistic system in itself with its parameters the

source of grammatical particularities of students of the University of Ngaoundere ? The starting hypothesis states that mutations observed in the French spoken by these students reveal “weakness” or “fragility” areas of the linguistic system of that language.

Introduction

Le français est une langue à vocation universelle parlée dans des pays francophones de manière officielle. Il est une langue institutionnalisée, c'est-à-dire, présent à l'école, dans les lieux de culte, dans l'administration, dans les médias, etc. Il est donc l'une des langues co-officielles du Cameroun et est omniprésent dans des conversations entre les locuteurs francophones ou /et anglophones camerounais. La langue française est incontournable au Cameroun. Elle présente plusieurs fonctions sociales ; par exemple, elle joue un rôle de trait d'union entre les langues locales. Compte tenu de l'importance du français dans le champ communicatif des locuteurs camerounais en général et certains étudiants de Ngaoundéré en particulier et son rôle dans la société, il a semblé judicieux d'étudier le français de certains étudiants de la Faculté des Arts, Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré.

L'étude du français oral a souvent fait l'objet d'étudier les écarts par rapport à la norme modèle de l'écrit⁴⁸. Depuis la première grande grammaire de la langue française de Palsgrave en 1530, et particulièrement au lendemain de la révolution française en 1789, ces derniers ont surtout eu pour objectif de dire ce qui doit être. La langue est ainsi décrite comme une unité neutre⁴⁹. La finalité de tout travail de description du français est

⁴⁸Nous pourrions penser la même chose pour les Français en France et les Français en Afrique. Féral (1994-a, 1998-b) montre qu'en écoutant un Camerounais parler, on pourrait parfois attribuer son discours à un Français. Ce qui revient à dire qu'il ne serait toujours pas adéquat d'expliquer la variation entre les productions en français en France et celles en Afrique uniquement par des critères géographiques FEUSSI, V., *Op. Cit.*, 2006, p. 492.

⁴⁹*Ibid.*, p.491.

ainsi de faire ressortir « le bon usage⁵⁰»⁵¹ (Feussi, 2006, p. 491). Cette conception puriste de la langue française devrait sans doute garder son génie lorsque les locuteurs français et francophones la parlent.

Fondamentalement, *la langue de Molière*⁵² dispose d'une prescription normative bien établie et codifiée, malgré ses diverses dialectisations qu'on observe dans le monde. Ces dialectisations éparses dans le monde, sont dotées d'un mode de fonctionnement différent du français de France. C'est-à-dire, celui enseigné dans les écoles françaises et francophones. Le français est donc une langue qui dispose d'un code et d'une norme bien établis et qui a ses règles de fonctionnement bien définis. Les exceptions dont dispose cette langue font partie bien évidemment, du mode de son fonctionnement. Le locuteur qui se met en situation de communication, doit par conséquent, obéir à ce système interne de la langue française.

L'objectif de cette réflexion est de montrer que les écarts grammaticaux choisis dans le français parlé des étudiants soumis à cette étude sont fortement influencés par la variabilité des zones de « faiblesse » ou de « fragilité » du système linguistique français.

1. Cadres théorique et méthodologique

L'approche syntaxique d'un français local suscite beaucoup d'attentions pour le choix des théories susceptibles de bien l'expliquer. Pour

⁵⁰« On a sacralisé une norme du français, on a idéalisé un usage puriste de la langue, on a institutionnalisé et donc solidifié le Bon Usage, et ce, bien entendu, en phase avec la confirmation d'une tendance profonde à l'unification linguistique du territoire du français », BLANCHE-BENVENISTE & *alli.*, 2002, p. 12. Cités par FEUSSI, V., *Ib*

⁵² L'expression « la langue de Molière » est une façon de désigner la langue française. L'origine de cette expression provient de la coutume d'attribuer à chaque grande langue le nom d'un auteur célèbre associé à son pays. Par exemple, en anglais, on dit « la langue de Shakespeare » ; pour l'espagnol, « la langue de Cervantès », et ainsi de suite.

En France, c'est le comédien et auteur de pièce de théâtre du XVII^e siècle Molière, qui a donné son nom à la langue française. Ses comédies ont eu un succès fou à l'époque et il est devenu une véritable « star » à la cour du très célèbre roi de France, Louis XIV, le Roi-Soleil. L'expression est apparue après sa mort. Il faut noter que Molière n'est pas le seul grand auteur associé à la langue française ; on dit parfois « langue de Voltaire », ou « langue d'Hugo ».

comprendre cette variété de français, nous prenons comme appui, le français zéro.

1.1. Cadre théorique

Le dépouillement du corpus présente une variété non-standard. Face à ce français, l'approche panlectale semble indiquée. Elle s'appuie sur le français zéro. C'est un fondement théorique qui a été mis sur pied par Chaudenson, Mougeon et Beniack (1993). Leur travail consistait de dresser un modèle statistique de variation du français. La finalité était de jauger plusieurs types de français parlé dans le monde. Encore appelée *français zéro*, cette approche analyse ces différents types du français dont l'objectif est de cerner ses différentes déclinaisons dans le monde. C'est un « ensemble de variables présentées par la langue française qui, selon les temps et les lieux, sont réalisées par des variantes diverses » (Chaudenson, Mougeon et Beniack, 1993, p.6).

Selon Chaudenson, Mougeon et Beniack (*Ibid.*), en situation d'unilinguisme, la variation n'affecte pas la globalité du système linguistique, mais se trouve limitée, naturellement, à des « aires de variabilité » concordant à des points de « faiblesse » ou de « fragilité » du système linguistique français qui provoquent des processus d'autorégulation.

Le français zéro permettra de présenter les principaux facteurs qui expliquent la variation de la syntaxe du français parlé des étudiants par rapport au français hexagonal, ainsi que la variation au sein de la variété elle-même. Cette approche concourt à élucider les réaménagements des parlers régionaux, locaux, endogènes par rapport au français central.

Chaudenson, Mougeon et Beniack (*Ibid.*) distinguent des « zones fragiles » et des « zones dures » de variabilité du français. Selon Ngamountsika (2007), les « zones dures » du système ne sont éventuellement atteintes que lorsque se produisent des phénomènes sociolinguistiques importants affectant sérieusement les conditions de transmission et d'usage du

français ce qui implique généralement des situations de contact de langues et / ou de communication exolingue. D'après Wiesmath (2006) cité par Ngamountsika (*Ibid.*), la démarche consiste, dans un premier temps, à repérer les différentes variantes appartenant à un même sous-système ou à une même « zone systémique de variabilité » ; puis, dans un deuxième temps, à se poser la question de savoir quels sont les facteurs qui guident ces variations. Pour expliquer les réorganisations observées dans le corpus du français parlé par les étudiants ciblés, on s'appuiera sur les facteurs intrasystémiques.

Les facteurs intrasystémiques renvoient aux « processus autorégulateurs (restructurations à caractère présumé optimalisant), mais aussi [comme des] incidences intrasystémiques de changement intervenant sur un point d'un sous-système et affectant, « par contrecoup », d'autres points de ce même sous-système. » (Chaudenson, Mougeon et Beniack, *Ibid.* p.16). Ces linguistes classent en ces facteurs deux points fondamentaux : premièrement, il s'agit des « modes. » Ce sont des transformations linguistiques ou « écarts » engendrés par le décryptage ou le cryptage d'une communication. Deuxièmement, ce type de facteurs est composé de traits contradictoires, c'est-à-dire les traits qui concordent à la division du type « trait marqué non marqué ».

La variation intrasystémique est aidée par certaines faiblesses ou lacunes structurelles dans le système lui-même. Par exemple, la désémantisation du mot « que » en français, (c'est-à-dire sa capacité à voir trois fonctions : relative - subordonnante – interrogative), le changement grammatical des morphèmes, (le, la, les, etc. sont tantôt présents, tantôt absents). Les déterminants zéro qui s'inscrivent dans ce registre particulièrement engendreraient une zone de variabilité du français car ils présentent un mode de fonctionnement absent dans d'autres points du système. Les descriptions syntaxiques entreprises dans cette réflexion iront dans ce sens.

1.2. Cadre méthodologique

Dans le cadre de cette étude qui se consacre à décrire et analyser la contamination ou la généralisation dans le français de certains étudiants de Ngaoundéré, nous nous appuyerons sur les travaux de Claire Blanche-Benveniste et du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (GARS) qui ont élaboré les méthodes pour une étude et une manipulation et une transcription des corpus. À cet effet, le cadre méthodologique comprendra deux sous-parties, à savoir : la méthode de collecte des données et la population d'étude.

1.2.1. Méthode de collecte des données

Pour recueillir notre corpus, nous avons fait des descentes sur des sites. Les données recueillies sont des enregistrements effectués de 2014 à 2019. L'enquête a été effectuée exclusivement dans les trois arrondissements de Ngaoundéré situés dans le département de La Vina, région de l'Adamaoua. Il s'agit de Ngaoundéré I, II et III. Les structures formelles comme l'Université, des écoles, des collèges et lycées, des bâtiments administratifs ont été les lieux de l'enquête. Sans oublier certains espaces informels comme les marchés, les restaurants, les rues ; etc. l'objectif était de cibler exclusivement des étudiants inscrits en cycle de Licence à la Faculté des Arts, Lettres et des Sciences Humaines.

Dans ce cadre, nous avons adopté diverses manières de récolte des données. L'objectif a été d'avoir « un corpus ouvert, sans situation d'enregistrement prédéterminée et sans limitation préalable du nombre de locuteurs enregistrés » pourvu que le locuteur ne sache pas qu'« il fait l'objet d'une observation particulière» (Blanche-Benveniste, 1999, p. 66).

Notre travail se base sur des données multiformes qui comprennent des moments et des « genres » de conversations, d'interactions verbales de plusieurs types d'épisodes d'échanges, comme les allocutions, les conversations des étudiants. Pour la collecte des données, nous avons choisi deux méthodes, à savoir : la méthode active et la méthode passive.

La motivation principale du choix de ce corpus est qu'il offre un grand échantillon d'écarts grammaticaux. Ce corpus correspond aux exigences liées à ce sujet notamment à l'hypothèse d'un français hybride qu'on va tester tout au long de cette analyse. Une autre motivation est que le corpus soumis à cette étude comprend une grande diversité de traits syntaxiques ; c'est-à-dire une fréquence des occurrences au niveau des concepts analysés.

1.2.2. Population d'étude

Avant tout travail de recherche, certaines questions sont nécessaires. Des interrogations comme sur quelle population travailler ? Pourquoi ? Comment ? Il faut noter qu'à ces questions l'enquêteur devrait trouver des réponses avant de se lancer sur le terrain comme l'a affirmé Feussi (*Ibid.*).

Pour ce genre d'étude dont l'objectif est de montrer la flexibilité du système linguistique français, on a ciblé des étudiants. Pourquoi cette population ? Car cette population a au moins appris et apprend grandement la connaissance du français enseigné dans les écoles françaises et francophones. Cet apprentissage du français va-t-il influencer la syntaxe de cette tranche de la population d'étude ? Enfin comment ? Quels sont les paramètres qui poussent ces étudiants à produire des séquences marquées par des écarts ? À travers l'observation et l'enregistrement, il est intéressant d'indiquer que c'est le type de corpus voulu indique une partie de la population cible. Il s'agit des étudiants inscrits en cycle de Licence à la Faculté des Arts, Lettres et des Sciences Humaines. L'âge de tous nos informateurs varie entre 20 ans et 22 ans. Aucune distinction n'a été faite entre les garçons et les filles.

Tout compte fait, on n'a pas prévu de critères particuliers pour sélectionner les informateurs. Cela se justifie par l'orientation donnée à ce travail. Les variables sociolinguistiques n'étaient pas l'objectif de la constitution du corpus. L'objectif a été d'observer et de décrire les usages authentiques de la langue parlée par ces étudiants d'un point de vue

syntaxique. Après Les cadres méthodologique et théorique, place à présent au développement de notre sujet.

2. Généralisation ou contamination

Cet article étudie la généralisation. La généralisation est une formule d'analogie ou d'assimilation syntaxique ou morphosyntaxique dont fait usage un locuteur dans son processus de communication. Cette analogie est considérée ici comme une clef passe partout qu'un locuteur emploie pour produire un énoncé. Le terme généralisation vise à démontrer que c'est un locuteur qui est à la base du processus. On le comprend dans le sens qu'un locuteur plaque une règle valable pour un contexte à des contextes sémantiquement, syntaxiquement ou morphologiquement proches » (Pambou, 2003, p. 158). Sur un autre plan, le français dispose des règles grammaticales bien établies. Cependant, il y a parfois des exceptions qu'un locuteur doit appliquer pour un respect strict de la norme. Lorsqu'il ne respecte pas ces règles, le processus est alors dit générique. Un des résultats de cette formule est la maîtrise imparfaite des règles grammaticales. Cette formule peut aussi être ce que l'appauvrissement du vocabulaire du locuteur et un raccourci pour produire un énoncé. Dans le corpus, les éléments indicateurs pour saisir cette formule seront les déterminants zéro, l'accord et le subordonnant « que ».

2.1. Détermination zéro

Dans cette sous partie, il sera question de présenter la détermination à la place de la détermination zéro. Il s'agira donc d'analyser cette détermination telle qu'elle apparaît dans le corpus, d'en décrire le fonctionnement et d'expliquer dans la mesure du possible ce qui détermine les différents usages des étudiants. Pour mener à bien cette partie, une grille descriptive et contrastive de la détermination zéro fera l'objet de cette analyse, laquelle permettra de voir sa variation.

En français, la détermination nominale est assez complexe, il faut donc maîtriser les règles qui régissent l'emploi de chaque catégorie du déterminant, qui lui permet de se réaliser dans une phrase. Il s'agit pour un nom ou un substantif de se départir de sa virtualité et de sa généralité du lexique pour revêtir une valeur spécifiante. En effet, « dans le lexique d'une langue, les substantifs n'indiquent que des généralités » (Baylon et Fabre, 1978, p.7). Ainsi, pris sur le plan paradigmatique, c'est-à-dire isolément, les substantifs n'ont qu'une valeur généralisante et ce n'est que par leur mise en relation syntagmatique et par le phénomène de détermination qu'un substantif peut acquérir la valeur spécifiante :

les substantifs dans le lexique sont (...) classés dans le dictionnaire (et) apparaissant au plan paradigmatique. Lorsqu'on parle, on fait entrer ces substantifs en chaîne parlée où ils s'inscrivent dans un ordre (...) demandé par les règles la syntaxe, ils entrent alors dans le plan du syntagmatique, ce passage dans la langue au discours nous l'appellerons ACTUALISATION. (*Ibid.*)

En effet, la mise en relation des substantifs dans la chaîne syntagmatique implique la présence du déterminant. C'est « le mot qui doit nécessairement précéder un nom commun pour constituer un groupe nominal bien formé » (Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p. 154). Cette définition du déterminant renseigne aussi sur la structure du groupe nominal qui se constitue du déterminant et du nom. Et l'un des principaux rôles du déterminant selon Grevisse (1993) est de transformer n'importe quel mot, n'importe quel élément (syntaxe, phonème, lettre, etc.) en nom :

- (a) – On a couplé les « peut-être » de Renan.
- Vos « g » ressemblent à des têtards.
- Trois « que » dans une petite phrase c'est trop.

Aussi la détermination nominale dans la langue française présente deux groupes de déterminants selon qu'ils sont définis ou indéfinis :

- Les déterminants définis ; ce sont :
 - ❖ L'article défini (le, la, les) ;
 - ❖ L'adjectif démonstratif (ce, cette, ces) ;
 - ❖ L'adjectif possessif (mon, ton, son...) ;
- Les déterminants indéfinis ; ce sont :
 - ❖ L'article indéfini (un, une, des) ;
 - ❖ L'article partitif (du, de la, de l') et des déterminants du genre (adjectifs) dits indéfinis tels que « certaine(s) », « chacun », « tout », « chaque », « quelque(s) », « plusieurs », « aucun », « nul » etc.

Le syntagme nominal du nom ne se limite pas à la structure interne du groupe nominal et elle est donc étudiée ici dans son cadre de la phrase simple. Le nom, quel qu'il soit, forme, éventuellement avec ses déterminants et ses expansions (adjectifs et compléments de noms), le groupe nominal, dont il est la tête. Mais deux grands groupes de substantifs se différencient par leur rôle syntaxique dans la phrase.

En français central, le déterminant est souvent obligatoire, mais il existe des cas où le nom est utilisé sans déterminant. Une discussion est en cours pour interpréter ces phénomènes : est-il possible de placer le déterminant où il n'existe pas ? En clair, existe-t-il un déterminant zéro en français ? La position du français des étudiants ciblés apporte de nouveaux éléments à cette discussion dans la mesure où ces phénomènes sont beaucoup plus répandus qu'en français central. La présence du déterminant fera l'objet d'étude à la place du déterminant zéro.

Le statut du déterminant dans le groupe nominal du français des étudiants est-il différent de celui qu'il a en français central ? Principalement parce qu'il n'est pas obligatoire, surtout hors des variétés de langue soutenue. Dans le rappel qui suit sur la détermination du nom en français central, l'accent sera particulièrement mis sur la discussion qui a lieu en linguistique française à propos du déterminant zéro et de l'usage du déterminant.

L'analyse porte surtout sur le déterminant zéro. L'usage du déterminant au lieu du déterminant zéro est très particulier chez les étudiants de Ngaoundéré.

Les investigations menées au Cameroun par Biola (1995) et (*Ibid.*) montrent un lien avec les langues du substrat bantou. Il souligne qu'en « fulfulde, langue de grande diffusion parlée au Nord-Cameroun, les déterminants sont presque toujours absents » (Biola, 2003, p. 112). Les langues camerounaises fonctionnent donc souvent avec des déterminants zéro. Biola (*Ibid.*) observe dans *la syntaxe du français parlé au Nord-Cameroun*, la confusion chez les locuteurs de l'article défini et de l'article indéfini, la substitution de l'article défini à l'adjectif possessif, l'emploi de l'article défini au lieu de l'article partitif. Il constate ainsi la difficulté qu'éprouvent les locuteurs camerounais à maîtriser le système des déterminants. Cette logique du linguiste camerounais sur l'emploi des déterminants est-elle vérifiable sur le français parlé par les étudiants de Ngaoundéré ? L'objectif est de voir comment se comportent les déterminants zéro ? Pourquoi les étudiants emploient-ils des déterminants en lieu et place des déterminants zéro ?

Dans cette partie, on étudiera l'emploi des déterminants devant les noms. Il faut noter qu'en français, selon les contraintes syntaxiques, les déterminants sont tantôt présents tantôt absents. Reste à savoir si les étudiants de Ngaoundéré maîtrisent ces contraintes grammaticales.

L'absence d'un déterminant en tête du GN peut recouvrir des cas très différents. S'agit-il d'un déterminant effacé et restituable ? Y a-t-il opposition fonctionnelle et la présence d'un déterminant dans la position syntaxique considérée ? S'agit-il d'une construction libre ou d'une expression figée (proverbiale ou lexicalisée) ? Mais avant tout, il convient de différencier les cas où l'absence de déterminant apparaît même lorsque le GN est en position de sujet (cette caractéristique tient alors à la composition même du GN ou à sa signification, s'étend alors évidemment à toutes les autres positions syntaxiques), et ceux où elle dépend d'une

position syntaxique particulière (phrases incomplètes, constituants du GN, du GV ou compléments de phrase.

La détermination zéro ou absence de l'article peut se définir comme une actualisation sans déterminant ou encore, comme le cas où le nom peut figurer dépourvu de tout déterminant. L'usage de cette détermination est conforme à la norme grammaticale du français moderne. Seulement, cet usage ne se fait pas au gré des usages de la langue. Il est soumis à de nombreuses contraintes. Ainsi, selon Grevisse (1988), il existe les cas où les substantifs sont dépourvus de déterminants par exemple :

- Dans certaines énumérations (tels les emplois antonymiques et les coordinations totalisantes) pour la vivacité de l'expression :

Vieillards, hommes ; femmes, enfants tous voulaient me voir.
(Montesquieu)

- Dans le nom apposé ou attribut quand ce nom n'a qu'une valeur d'épithète, de simple adjectif.

Il est avocat.

Tubalcain, père des forgerons.

Au regard de ce que précède, qu'en est-il de ce procédé syntaxique dans le corpus soumis à cette étude.

*a) ils étaient venus beaucoup à notre mariage ++ bref **les** femmes + **les** enfants + **les** jeunes + tous étains présents pour bouffer* (L.S. 21 mars 2016, Gare ferroviaire de Ngaoundéré)

*b) comment vous avez fait pour devenir **le** maire ?* (L.S. 21 juin 2017, Mairie de Ngaoundéré II)

c) *mon petit tu vois les choses ++ on n'a nommé mon oncle comme **un** directeur de service ++ j'ai suivi ça la CRTV* (L.S. 25 mai 2017, Délégation départementale des Sports de La Vina)

d) *je vous affirme que dans cette situation + personne ne perd ++ **le** bailleur et **le** Locataire sont tous gagnants XX donc + arrêtez de nous rencontrer les histoires* (L.S. 10 aout 2016, Marché Bantail)

e) *aujourd'hui + Moussa est **un** avocat ++ le gars qu'on voyait marcher à pied + la vie est bonne* (L.S. 6 mars 2018, Lycée de Sabongari)

f) *non je ne veux pas ++ n'est-ce pas + ils sont **les** mêmes pipes et **les** mêmes tabac* (L.S. 19 Septembre 2016, Restaurant la Concorde)

On remarque dans ces exemples que les noms sont pourvus de déterminants. En effet, le statut du déterminant ou le caractère du déterminant zéro qu'il a en français standard, ne s'applique pas chez les étudiants soumis à notre étude. On pourra également comme le fait remarquer Biloa (*Ibid.*) évoquer l'analogie avec la présence obligatoire pour expliquer la présence de déterminants dans ces constructions. C'est une possibilité, mais les explications d'ordre analogique ne sauraient suffire pour rendre compte de ces faits syntaxiques. On semble assister, en français oral des étudiants de Ngaoundéré, à une sorte de rétablissement d'un autre système d'actualisation fonctionnant sur une base syntaxique et sémantique divergente de celui du français standard. Les phrases ci-dessous confirment ce raisonnement.

En (a), la séquence susmentionnée renseigne sur l'usage de la détermination zéro. En scrutant cette séquence, on s'aperçoit qu'en réalité, l'emploi du déterminant tel qu'il est prescrit par la grammaire normative, n'est pas respecté. L'usage de l'absence du déterminant s'écarte donc dans une certaine mesure de l'usage recommandé par la norme du français. Cette dernière stipule que toutes les énumérations en apposition peuvent entraîner l'effacement de déterminants restituables.

En (b), comme on a déjà fait mention, cette séquence présente un emploi impropre du déterminant défini *le* devant le nom *maire* considéré comme un attribut. En effet, cet emploi rompt avec la norme du FS qui préférerait l'effacement de ce déterminant. Lorsque l'attribut désigne une profession, un rôle ou un statut social, une nationalité, l'absence du déterminant est de règle si cette attribution n'a pour rôle que d'opérer un classement. C'est le cas du *maire* qui désigne un rôle social ou une profession. Il faut noter que l'usage du déterminant est possible dès que s'y ajoute une caractérisation ou une détermination supplémentaire : Comment vous avez fait pour devenir un (bon) maire ? *Idem* pour la phrase (e)

En (c), il s'agit d'un complément déterminatif qui joue le rôle de caractérisation comme un adjectif qualificatif. Les compléments déterminatifs se construisant avec des prépositions *en, à, pour, sur, avec, sans,* etc. y compris *de* sont suivis d'un non sans déterminant puisqu'ils « identifient pas une occurrence particulière du référent, mais le considèrent dans sa plus grande généralité. » (Riegel, Martin, Pellat et Rioul, *Ibid.* p. 155).

Dans la phrase (d), les mots *locataire* et *bailleur* vont par couple et sont sémantiquement antithétiques.

Dans la phrase (e), les mots *locataire* et *bailleur* vont par couple et sont sémantiquement antithétiques.

Quant à la phrase (f), il s'agit une expression proverbiale héritage de l'ancien français qui marquait régulièrement par l'absence de déterminant la référence virtuelle ou générique.

Tout compte fait, il s'observe que la détermination zéro du français embarrasse les étudiants soumis à cette étude. Dans son article sur *la syntaxe du français parlé au Nord-Cameroun*, le linguiste Biloa a plus relevé une absence de déterminants dans certaines phrases par exemple : 1) *si tu veux aller en ville, tu peux prendre moto-taxi.* 2) *le professeur veut voir maison de Moussa Yaya.* 3) *Mairamou prend avion demain pour aller à Maroua.* 4) *Depuis que mon*

frère est gendarme, il a pris femme chez lui. L'on constate que dans ces phrases *moto-taxi, maison, avion et femme* sont dépourvus de déterminants. En ce qui concerne les contraintes syntaxiques, de ces quatre énoncés, le déterminant n'est pas non plus lié par les mêmes règles qu'en français central : quelle que soit la position du nom dans la phrase et même s'il est remplacé par un adjectif, un complément du nom ou une relative, il peut, dans certains cas, continuer à être usité sans déterminant. Un résultat est, qu'en français présenté par Biloa (*Ibid.*), l'absence de déterminant devant un nom complément non-prépositionnel ne peut être indice du caractère figé d'une expression, contrairement à la tradition grammaticale du français central. Il apparaît donc que le statut même du déterminant en français présenté par ce linguiste camerounais est différent de celui qu'il a en français central : alors qu'il est obligatoire en français central (ou que son absence obéit à des règles précises), il n'est pas indispensable en français des étudiants Ngaoundéré pour qu'un nom ait un rôle syntaxique dans une phrase.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que l'emploi des déterminants à la place des déterminants zéro relève du système linguistique français extrêmement flexible. Tantôt les déterminants sont présents tantôt absents. Cette alternance semblerait donc embarrasser les étudiants de Ngaoundéré cas pareil au phénomène d'accord.

2.1.2. Accords

On considère que l'accord est :

Une contrainte exercée par un élément sur la forme d'un ou de plusieurs autres éléments du syntagme ou de la phrase où il figure, et parfois même au-delà. Il s'agit du phénomène de transfert d'une ou de plusieurs catégories morphologiques (genre, nombre et personne) associé à une partie du discours (celles du nom et des pronoms) sur d'autres parties du discours telles que les déterminants, l'adjectif, le verbe et certains pronoms (Riegel, Pellat, et Rioul, *Ibid.* p. 538).

Ainsi dans la phrase : Diverses boutiques ont été rasées parce qu'elles étaient toutes anciennes. Le nom « boutiques », tête du syntagme nominal sujet, est naturellement féminin accordé au pluriel. Il anime l'accord de tous les items de l'énoncé, excepté la conjonction « parce que » et du participe passé « été », frappés par un critère d'invariabilité. Le déterminant « diverses », les adjectifs « toutes » et « anciennes », le participe passé « rasées » et le sujet « elles » sont au féminin (genre) pluriel (nombre). Les verbes conjugués « ont » et « étaient » sont à la (troisième) personne et du (pluriel) nombre. Tous ces items portent les marques de l'accord selon les liens syntaxiques et sémantiques qu'ils entretiennent de manière directe ou indirecte avec le nom « boutiques » ou avec le SN dont il est le mot tête.

Au regard de ce qui précède, certaines phrases sont frappées par un critère d'invariabilité. On s'aperçoit une rupture morphosyntaxique au niveau l'accord du participe passé et des adjectifs qualificatifs. D'autres phrases bien que respectant les accords, sont affectées par la généralisation. Le problème de généralisation a pour origine la contamination ou des assimilations morphosyntaxiques de certains adjectifs qualificatifs. Au niveau des participes passés et des adjectifs qualificatifs, il y'a absence et présence des flexions ou désinences selon les règles grammaticales dont dispose la langue française. Ignorant donc ces règles de grammaires, les étudiants généralisent dans la production des énoncés Ainsi, l'accord du participe passé et l'accord de l'adjectif qualificatif seront les cas qu'on étudiera.

2.1.2.1. Accord du participe passé

Le participe passé est un temps simple qui fait partie du mode participe. Il s'emploie avec l'auxiliaire (avoir ou être) et forme les temps composés et surcomposés des verbes. Le participe passé est donc une forme du verbe qui s'emploie avec un auxiliaire dans les temps composés et dans la forme passive Grevisse (1992).

Quand le participe passé est conjugué avec l'auxiliaire « avoir », il demeure invariable lorsque le complément est placé après ce participé passé (en fait

il reste à la forme non marquée du masculin singulier). En revanche, il s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque ce dernier est antéposé au verbe. Cette condition (à savoir l'antéposition de l'objet direct se trouve satisfaite lorsque l'objet direct est :

Un pronom relatif ; Un pronom personnel conjoint antéposé au verbe. Il s'agit soit de la reprise anaphorique d'un segment d'une proposition antérieure, soit de l'anaphore ou de la cataphore d'un syntagme ou un pronom disloqué en tête ou en fin de phrase. Un syntagme ou un pronom détaché en tête de phrase par extraction. Un constituant objet d'une interrogation partielle et antéposé au verbe (Grevisse 1998, p.196).

Vu sous cet angle, l'accord du participe passé est-il l'une des difficultés majeures du français des étudiants ciblés ? Pour comprendre leurs lacunes voici des exemples ci-après :

a) *Maroua dans quinze jours les chefs traditionnels vont essayer de trouver une négociation + ce sont **des annonces qu'on a compris et fait** par les rapporteurs* (L.S. 21 mars 2017, Service régional des Travaux publics)

b) ***c'est la musique que nous avons choisi(e) et pris** + on y va dans notre radio* (L.S. 9 mai, Radio Lindjiila)

c) *cette dame vous la connaissez + **elle s'est faite remarquer** lors des procédures judiciaires sur son mari* (L.S. 7 août 2019, Délégation départementale des Affaires Sociales)

d) ***elle s'est dite** que si Awa rembourse la dot il n'y a pas de problème* (L.S. 7 août 2019, Délégation départementale des Affaires Sociales)

e) ***ces pagnes ont été faites** arrêter hier ++ je vous que //* (L.S. 6 avril 2019, Carrefour Tissu)

En (a), l'emploi impropre se manifeste respectivement par l'invariabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir. Pris dans un étau de

généralisation, cette règle du FS semble être ignorée par l'étudiant qui n'a pas accordé les verbes *comprendre* et *faire*. Un pareil emploi pourrait trouver son explication à l'invariabilité du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir ». Ainsi, l'invariabilité des participes passés des verbes « faire » et « comprendre » montrent une déconstruction syntaxique. Pour la rétablir, il faut tout simplement accorder ces participes passés des verbes *comprendre* et *faire* au féminin pluriel car le COD « qu' » mis pour *annonces* au féminin pluriel est placé avant ces participes passés.

L'énoncé (b) comme l'énoncé (a), présente une impropriété d'emploi du participe passé. Il est question en effet du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » précédé d'un complément d'objet directe qui en grammaire française appelle la variabilité du participe passé. Car en langue française, le participe passé des verbes employés avec l'auxiliaire « avoir » varie en genre et en nombre avec le complément d'objet direct lorsque celui-ci précède le participe passé. En revanche, quand le verbe ne possède pas de complément d'objet direct, et lorsque ce complément est placé après le participe passé, celui-là reste invariable. Toujours dans ce registre de contamination, cette structure n'est pas respectée dans la phrase par l'étudiant et a pour conséquence une rupture. Le participe *pris* devrait s'accorder avec le groupe nominal *la musique*, détaché en tête de phrase par extraction.

En (c), il s'agit d'une autre forme de participe passé suivi de l'infinitif. Ces dernières stipulent que « le participe passé du verbe *faire* suivi immédiatement de l'infinitif est invariable parce qu'il fait corps avec l'infinitif et constitue avec lui une périphrase factitive Grevisse (*Ibid.*). Cette règle semble très différente d'avec l'énoncé (c) où l'étudiant accorde le participe passé de *fait*. Telle variabilité s'explique par un phénomène de contamination⁵³ des participes passés conjugués avec l'auxiliaire « être » qui s'emploient généralement en genre et en nombre avec le sujet.

⁵³C'est une forme de généralisation qui se met en place lorsqu'un locuteur parle. Ce dernier oublie que la langue française dispose des exceptions dont on fait allusion lorsqu'on est en situation de communication.

En (d), on est dans la catégorie des verbes pronominaux où l'accord du participe passé dépend en effet de la fonction des pronoms. En règle générale, le participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » s'accorde en genre et en nombre lorsque le COD est placé avant le verbe. Hormis les participes passés conjugués sous la forme pronominale et ceux des verbes défectifs comme des verbes impersonnels ou conjugués à la forme impersonnelle, le participe passé conjugué avec l'auxiliaire « être » varie en genre et en nombre avec le sujet ou le pronom auquel il se rapporte. En décryptant l'énoncé (d), on remarque une impropriété d'emploi du participe passé de *dire*. On peut donc dire que dans cette phrase, il s'agit d'une tournure impropre comme le présentent :

Les participes passés des verbes pronominaux réfléchis et réciproques, toujours conjugués avec « avoir » s'accordent en genre et en nombre avec le pronom réfléchi ou réciproque (me, te, se, nous, vous) si celui-ci est un complément d'objet direct. Cependant, les participes passés ne s'accordent pas avec le pronom réfléchi ou réciproque si celui-ci est complément d'objet indirect ou complément d'objet second (Dubois et Lagane, 2001, p. 116).

Il s'agit ici du pronom réfléchi *se* COI car le verbe *dire* dans cet énoncé admet une complémentation indirecte donc reste invariable. Une telle tournure fautive s'expliquerait par un phénomène de contamination des participes passés conjugués avec l'auxiliaire « être » qui s'accordent en genre et en nombre avec le sujet. C'est le cas des verbes suivants : *se complaire, se convenir, se déplaire, se mentir, se nuire, se sourire, se succéder*, etc.

En substance, l'accord du participe passé a été l'une des difficultés majeures observées dans le parler des étudiants soumis à cette étude. Ces difficultés ont des origines de phénomènes mentionnés plus haut. La généralisation est la principale cause. L'accord est une contrainte syntaxique qui comporte beaucoup d'exceptions. Les étudiants pourvus des règles syntaxiques généralisent les accords des participes passés lorsqu'ils produisent des énoncés. Pour pallier ces soucis grammaticaux, on souligne que l'accord du participe passé dépend en effet de l'auxiliaire, de la nature du complément et sa place. Et pour les verbes pronominaux

de la fonction des pronoms et que les exceptions existent dans une langue dont il faut tenir compte même au niveau des adjectifs qualificatifs

2.1.2.2. Accord de l'adjectif qualificatif

À propos de l'adjectif qualificatif, c'est un mot qui varie en genre et en nombre qu'il reçoit par le phénomène d'accord du nom auquel il se rapporte. Il est apte à servir d'épithète et d'attribut Grevisse (*Ibid.*).

Ce qui convient donc à dire que les adjectifs, qu'ils soient épithètes, épithètes détachées ou attribut, ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel ils se rapportent. Dans le cas des épithètes, avec le nom/ou le pronom sujet, dans le cas des attributs sujets, avec le nom ou pronom complément d'objet, dans le cas des attributs complément d'objet. Cependant, certains adjectifs restent invariables, d'autres changent de genre à travers les règles syntaxiques (Grevisse, *Ibid.*, p.187).

Ainsi défini, l'adjectif qualificatif dans notre corpus présente-il ces cas de figures ; pour comprendre cette catégorie grammaticale, partons des exemples ci-après :

a) *au nom d'Allah chers **hommes bénites** + je m'en vais vous présenter comme ça mon nom + vous êtes de grands garçon* (L.S. 10 juillet 2018, École franco-arabe)

b) *le cholera + **maladie contagieuse, infectieuse se propageante** dans nos ménages, essentiellement par l'intermédiaire de l'eau, c'est une maladie due à la bactérie appelée vibrion de cholera* (L.S. 25 juin 2019, Service régional CNPS)

c) *l'apostasie est un crime punissable +Il est difficile pour eux de se défendre + car dans ces pays il y a **les méchants gens*** (L.S. 7 août 2019, Délégation départementale des Affaires Sociales)

d) ***les amours** qu'on réussit pour son conjoint sont parfois **faux** + quand bien même le cœur propulse vers lui* (L.S. 14 février 2019, Collège Mazenod)

e) *je me souviens + lorsque j'étais un nouvel élève de m classe* (L.S. 4 février 2019, Collège islamique)

En (a), le problème syntaxique est au niveau de l'emploi impropre de *bénites* du participe passé pris adjectivement. Cet usage soulève deux fautes. Premièrement, *bénites* est au féminin pluriel alors qu'il est lié aux *hommes* masculin pluriel. Deuxièmement, le verbe *bénir* a deux participes passés : « béni » qui fait mention aux entités non sacrées ; (cette soirée est béniée, et, « bénit » qui fait appel aux entités sacrées. À cet effet, on peut dire, le pain bénit ou l'eau bénite le pain et l'eau se référant aux cérémonies religieuses. Ainsi donc, *bénits* utilisé par le locuteur constitue une généralisation.

En (b), la spécificité syntaxique se situe au niveau de l'accord du participe présent pris pour adjectif qualificatif verbal. En effet, *se propageant* est un participe présent distinct de l'adjectif qualificatif verbal. Chacun a sa forme : le terme participe et son appellation de forme adjectivale. Le participe présent et l'adjectif sont fondamentalement distincts du point de vue morphologique : le premier est toujours invariable alors que le second varie en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Dans cet énoncé, le participe présent garde une des propriétés des verbes c'est-à-dire précédé du pronom complément *se* alors que l'adjectif au contraire ne peut pas recevoir ce pronom complément ce qui permet d'invalider l'accord de *se propageant* Grevisse (*Ibid.*). Un tel emploi trouve son explication dans les différences ci-dessus mentionnées d'une part, et d'autre part par un phénomène de contamination des adjectifs *contagienses* et *infectieuses* qui lui sont postposés.

En (c), l'éloignement syntaxique porte sur l'adjectif qualificatif « gens » préposé au substantif *gens*. Du point de vue grammatical, lorsque l'adjectif qualificatif précède immédiatement celui-ci se met au féminin. Dans le cas contraire, il se met au masculin. Cette formule n'est pas valable quand « gens » est suivi de la préposition « de » et d'un nom exprimant l'état et la qualité. L'énoncé ci-dessus présente alors une incorrection au niveau de

méchants. On justifiera cette tournure du locuteur par une généralisation dont l'origine les zones de « fragilité » du système linguistique français.

De même en (d), on constate une tournure inadéquate de l'adjectif *faux*. Selon les règles de grammaire, cet adjectif devrait être au féminin pluriel. Par conséquent, les adjectifs qui lui sont postposés ou antéposés se mettent au féminin pluriel. L'étudiant emploie l'adjectif *gens* au masculin à cause de l'ignorance des règles grammaticales.

En (e), l'adjectif qualificatif *nouveau* rattaché au substantif *élève*, auquel il se rapporte, est mal employé. Le non auquel se rapporte cet adjectif comme par une voyelle. Il faut aussi noter que la même règle s'applique par devant un nom commençant par un « h muet ». Cette règle n'est pas appliquée lorsque « nouveau » est au pluriel. Les adjectifs qualificatifs suivants : fou, vieux, beau, mou, etc. fonctionnent comme « nouveau ».

On pourrait expliquer ces emplois fautifs par contamination ou généralisation. Des adjectifs qualificatifs sont des parties du discours variable. Ils présentent une structure complexe dont dispose le français. Mais il existe également ceux qui ne s'accordent pas dans certaines circonstances syntaxiques. Certaines changent de genre lorsqu'ils sont au pluriel. D'autres de forme selon les règles de la grammaire. Voilà pourquoi les étudiants généralisent ces accords.

Au regard de ce qui précède, on peut affirmer que l'usage des accords s'inscrit dans une perspective de généralisation. En ce sens, ils sont parfois considérés comme des assimilations syntaxiques et ont tendance à être subsumées sous un seul par analogie. Ce qui fait que les étudiants ciblés appliquent la formule générale sans se soucier des exceptions dont dispose la grammaire française. On peut affirmer que ces pratiques libres sans règle déterminée seraient dues une flexibilité grammaticale dont est constitué le système linguistique français. La même remarque peut être faite concernant les usages de la conjonction « que ».

2.3. Conjonction « que »

Comme l'accord, l'emploi des conjonctions constitue aussi la généralisation. Leur emploi redondant montre une formule de passe partout dont font usage les locuteurs dans les productions énonciatives.

Selon les règles de la grammaire traditionnelle, « le subordonnant que peut-être une compétitive ou une relative selon les liens syntactico-sémantiques dans une phrase » Grevisse, *Ibid.* p. 200). La distribution de ce subordonnant dans le corpus soulève ici le problème syntaxique majeur qui mérite d'être étudié.

a) *pourquoi partir++ je ne sais pourquoi il va commencer à donner que il doit refuser ce n'est bon* (L.S. 12 avril 2014, Camp CIFAN)

b) *je voulais dire à Ava que tout ce qu'on la dit la que les gens sont venus n'est pas vrai+ elle doit vérifier tout ça* (L.S. 12 avril 2016, Quartier Burkina)

La conjonction *que* dans ces énoncés admet, par le processus d'enchâssement, de créer des structures très composées. Mais il est constaté qu'elle reste morphologiquement identique malgré la différence fonctionnelle des segments enchâssés Feussi (*Ibid.*) En effet, dans l'énoncé (b) le *que* introduit une complétive. L'étudiant de Ngaoundéré connaît une certaine indépendance dans la sélection de ce type de verbe. Dans certains autres énoncés, *que* permet d'introduire des enchaînements syntaxiques, qui rentrent dans la construction minimale du verbe (a et c).

On peut en déduire que le subordonnant *que* introduit plusieurs conjonctives. Il devient dès lors un subordonnant générique « passe partout », et qui équivaut dans cette logique, à l'hyperonyme sur le plan sémantique, ou bien à l'archiphonème phonologique Feussi (*Ibid.*). Son usage par des locuteurs du français correct permet de l'opposer comme en français standard, à d'autres conjonctions. Dans le français des étudiants de Ngaoundéré, le locuteur peut tout simplement le remplacer avec n'importe quel subordonnant. Selon Gadet (1997), ces constructions sont

typiques du français ordinaire. *Que* serait donc comparable sur le plan fonctionnel, au verbe *faire* qui permet des constructions figées variées.

(c) *tu comprends même ça ? Il a des amis **qu'il** a donné l'argent pour leur fête*
(L.S. 22 avril, Quartier Aoudi)

Les phrases ci-dessus indiquent que le subordonnant *que* a été partagé de manière fautive. L'usage de ces *que* est moins rationnel. C'est du moins ce qu'on tirerait si on se réfère à la logique de la syntaxe du français standard. On veut brandir en une idée une sorte de généralisation de *que* dans les usages du français des étudiants à Ngaoundéré. L'emploi de *que* comme représentant potentiellement tous les subordonnants, n'est pas spécifique au français des étudiants de Ngaoundéré. Dans les langues camerounaises, le locuteur doit se contenter d'un seul pronom relatif Feussi (*Ibid.*).

On a déjà mentionné que la conjonction *que* dans ces exemples permet, par le processus d'enchâssement, de créer des structures très complexes. Cependant, on constate qu'elle reste morphologiquement identique malgré la différence fonctionnelle des regroupements enchâssés. Feussi (*Ibid.*). En effet dans l'énoncé (a), le *que* introduit une complétive. Toutefois, à la différence du français standard qui spécifie assez souvent les verbes introducteurs listés plus haut. Le locuteur ne connaît pas une certaine liberté dans le choix. On a un exemple en (h) « parler que ». Dans l'énoncé (i), *que* permet d'introduire des constructions syntaxiques qui ne rentrent pas dans la construction minimale du verbe.

On peut en déduire que le subordonnant « que » est polyvalent. Son usage trouverait son origine à une généralisation ; c'est-à-dire comme une clef passe partout dans l'emploi des mots relateurs. L'élément « que » serait un équivalent de ce qu'on appellerait dans l'approche générativiste, le complémentiseur universel Blanche-Benveniste (1990). Il faut souligner que ces mutations observées à propos de *que* relèvent de la zone de fragilité du français, dans la mesure où le changement résulte de la variabilité des propriétés sémantiques et syntaxiques. Ainsi La désémantisation du mot *que* en français, (c'est-à-dire sa tendance à avoir trois fonctions

grammaticales : relative - subordonnante – interrogative). *Que* prendrait le contexte une forme ou l'autre, sans interrompre le processus de communication.

En définitive, au moment où on n'achève cette partie, il n'est pas certain que toutes les questions posées aient reçu une réponse absolument satisfaisante. Dans l'état actuel des choses, et compte tenu des analyses effectuées dans cet article, le français décrit offre une homogénéité des étudiants ciblés. La spontanéité y prévaut en permanence et l'intuition lui vient en appui ; les mécanismes régulateurs de la langue sont méconnus et/ou ignorés à cause du système linguistique que français. L'analyse effectuée ici montre que les étudiants développent une variété du français qu'ils emploient à profusion. Cette description résume la situation des étudiants cibles.

On peut aussi expliquer certaines modifications considérées en français des étudiants de Ngaoundéré par des facteurs intrasystémiques. Par le changement de la norme a été observé pour le français hexagonal lui-même. Les mutations observées à propos des déterminants et des accords relèvent de la zone de fragilité du français, dans la mesure où « le changement résulte de la variabilité des propriétés sémantiques et syntaxiques. » Par exemple, la désémantisation du mot *que* en français, (c'est-à-dire sa capacité à avoir les fonctions : relative - subordonnante – interrogative), l'emploi des déterminants en lieu et place du déterminant zéro et l'homogénéité des accords sans tenir compte des exceptions.

Conclusion

Le développement de cet article montre une syntaxe spongieuse extrêmement atteinte. C'est une variation qui s'effectue par des facteurs intrasystémiques en même temps qu'ils se manifestent par les points les plus fragiles de la langue, notamment la syntaxe. Cette variation s'avère d'autant plus grande qu'elle constitue un véritable enjeu aboutissant au problème de la norme locale. Chez les étudiants ciblés, le français apparaît non seulement comme une langue officielle, mais surtout comme une

langue d'appropriation qu'ils ont le devoir de maîtriser autant que leur langue première. Dans cette réflexion, malgré le fait les étudiants ont appris des règles de grammaire à l'école, l'on fait face à un français qui s'imprègne une nouvelle forme syntaxique dont la cause serait le système linguistique français avec ses zones de « faiblesse » et de fragilité ».

Bibliographie sélective

BAYLON, C., FABRE P., (1978), *Grammaire systématique de la langue française : Avec travaux pratiques d'application et leurs corrigés* Paris, Nathan.

BILOA, E., (2004) [2003], *La langue française au Cameroun*, Berne, Peter Lang.

BLANCHE-BENVENISTE, C., (1999), « Constitution et exploitation d'un grand corpus », *Revue française de linguistique appliquée. (Dossier spécial Grands corpus : diversité des objectifs, variété des approches)*, vol., IV-1, pp. 65-74.

BOYER, H., (2001), *Éléments de sociolinguistique : Langue, communication et société*, Dunod (deuxième édition).

CHAUDENSON, R., MOUGEON, R., BENIACK, E., (1993), *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Institut d'Etudes créoles et francophones, Didier Érudition, collection Langues et développement.

DUBOIS, J., LAGANE, R., (2001), *Difficultés grammaticales*, Paris, Larousse

GREVISSE, M. (1998), *Le Français correct* 5^e édition révisée et actualisée par Michel Lenoble-Pinson Edition « entre guillemets » Duculot, pp.101-203,

PAMBOU, J.-A., (2003), *Les constructions prépositionnelles chez les apprenants de français langue seconde au Gabon : étude didactique*, Thèse de Doctorat, Université de Provence.

RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. et RIOUL, R., (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F.

Abréviations :

COI : Complément d'Objet Indirect

COD : Complément d'Objet Direct

FS : Français Standard

GN : Groupe Nominal

GV : Groupe Verbal

L.S. : Locuteur Scolarisé

SN : Syntagme Nominal

Signes :

+	: pause brève	*XX*	: interventions de l'enquêteur sous forme de relance
++	: pause plus longue	////	: interruption
!	: intonation exclamative	?	: intonation interrogative